

COMMUNE DE L'HÔPITAL D'ORION
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre du mois d'octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de L'HÔPITAL D'ORION s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur le Maire Daniel LAFOURCADE, affichée et transmise par voie électronique le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre et sous la présidence de ce dernier

Présents : Didier **BOULAN**, Sylvie **DAUGE**, Odile **ESPADA**, Daniel **LAFOURCADE**, Françoise **LAULHE**
Jean **PINDAT**, Françoise **POIRIER**, Bernard **LAVIE-CAMBOT**

Absents et excusés : Sandrine **BARDERY**, Olivier **COUILHEN**, Pierre-Yves **FONTAINE**

Secrétaire de séance : Françoise **POIRIER**

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 25/06/2024
2. Recensement population 2025 : délibération création emploi Agent Recenseur et nomination d'un Coordonnateur Communal
3. Sondage auprès de la population pour réaménagement aire de repos et jeux
4. Station épuration : analyse du rapport MPE
5. Travaux stationnement Mairie
6. Préparation du 11 novembre
7. Divers

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour et après quelques explications sur certains points,

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 25/06/2024

2. RECENSEMENT POPULATION 2025 DELIBERATION N° 15-2024 : _délibération création emploi Agent Recenseur et nomination Coordonnateur Communal

Le Maire indique aux membres du conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Un vacataire, est une personne appelée, à la demande de l'administration, à réaliser une tâche précise, ponctuelle, limitée à l'exécution d'actes déterminés et non susceptible de se répéter de façon régulière dans le temps (étude, expertise, etc...). L'emploi ne correspond pas à un besoin permanent ou occasionnel et saisonnier de la collectivité. La rémunération est attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire en tant qu'Agent Recenseur, pour effectuer le recensement de la population du 16 janvier au 17 février 2025.

Il est proposé que cette vacation soit rémunérée 1000 euros (brut)

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire à recruter un vacataire pour une durée de du 16 janvier au 17 février 2025 l'acte d'engagement présent en annexe.

DÉCIDE de fixer la rémunération de cette vacation à 1000 euros (brut)

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

ADOpte l'ensemble des propositions du Maire

A la demande de l'Insee, un Agent Coordonnateur, doit être nommé ; Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que la secrétaire de Mairie assurera cette fonction et sera nommée par arrêté.

3. Sondage auprès de la population pour réaménagement aire de repos et jeux

Les questionnaires seront déposés dans les boîtes aux lettres des administrés, avec l'invitation de retourner leurs réponses par mail ou en déposant le bulletin rempli dans la boîte de la Mairie.
Les retours seront analysés.

4. Station épuration : analyse du rapport MPE

Le Maire rappelle que les Communes ayant un système d'assainissement collectif doivent établir un diagnostic et le transmettre à la CCBG en vue du transfert de compétence prévu au 1er janvier 2026. Cependant la Commune poursuit l'étude et commencera très certainement les travaux avant l'avis de la CCBG.

Aussi, 3 branchements sont défectueux : les propriétaires concernés doivent faire établir des devis.

Si l'ensemble des devis dépassement un montant total Hors taxe de 10 000 euros, les travaux pourront être subventionnés à 50% par l'agence de l'eau. 1 devis a été déposé à la mairie. Mr Le Maire relance régulièrement les 2 autres foyers pour obtenir les devis.

Actuellement, la station comporte plusieurs postes défaillants à réhabiliter :

- La mise en charge du réseau à l'amont de la fosse qui nécessite des interventions complexes et délicates assez régulièrement. Cette mise en charge semble liée à un basculement-déplacement de la fosse avec une possible remontée du niveau d'entrée ou de sortie.
- Le non fonctionnement de la chasse depuis plusieurs années : de ce fait, l'alimentation des filtres se fait au fil de l'eau et il est à craindre que seule la partie amont des filtres soit alimentée.
- La difficulté de manœuvre des vannes entre les deux filtres.

Pour rappel, en cas de remplacement complet de la station d'épuration actuelle, les services de la direction techniques des territoires et de la mer alertent sur la nécessité de se conformer à l'arrêté du 21 juillet 2015 sur le positionnement des ouvrages : isolement à plus de 100 m des habitations et retrait de la zone inondable. Cette solution coutant 52 000€ sans compter les VRD est impossible.

Travaux à effectuer :

- Remplacer la fosse toutes eaux, et installer une fosse de minimum 9000 litres
- Remettre la chasse d'eau en fonctionnement
- Modifier l'accessibilité des vannes d'épandage

Le projet de réparation est le moins onéreux : 20 000 à 25 000 € pour la réhabilitation.

La prochaine étape est de trouver un maître d'œuvre pour effectuer l'estimation et le suivi des travaux afin de pouvoir déposer un dossier de demande d'aides.

5. Travaux stationnement Mairie

Les arbustes morts et les bordures qui les entourent vont être enlevés afin d'agrandir le parking lors du goudronnage de la zone de stationnement. Les butoirs en bois pour les véhicules stationnés vont être remplacés.

Devis Sarl Sarhy : 660 € TTC

6. Préparation du 11 novembre

Comme chaque année la cérémonie du 11 novembre sera célébrée avec le dépôt d'une gerbe et suivie d'un repas offert et servi à nos aînées dans la salle Gaston Phoebus.

7. Divers

- Point sur les fêtes du village qui se sont bien déroulées : 84 personnes
- Réunion SIGOM du 4 octobre 2024 :
 - choix d'un bassin écrêteur sur la commune d'OZENX-MONTESTRUCQ avec une nouvelle optimisation. Ce bassin sera positionné en amont du pont de Maysonnave.
 - il y a aura des études environnementales.
- Demandes de Certificat d'urbanisme :
Plusieurs demandes de certificat opérationnel en vue de construction d'habitations et un atelier professionnel.
- Cimetière :
2 emplacements libres dans le colombarium, un autre colombarium construit à l'identique soit 6 emplacements pour 4 urnes fera partie des futurs investissements de la commune.
1 drone a fait des photos afin de numériser le cimetière et le gérer informatiquement.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de N° 15

<u>Signature du Maire :</u>	<u>Signature du secrétaire de séance :</u>
-----------------------------	--